

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 22 juin 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

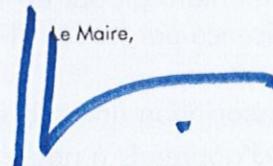
07 JUL. 2023

transmis en Sous-Préfecture le

05 JUL. 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers
Municipaux,

Pouvoirs :

M. BESSETTES, pouvoir remis à M. SIMONNET
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme BESSE
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 24
mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 21 heures 50.

N° 23-5-8

OBJET**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AQUACLUB LE PECQ-MARLY
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « J'APPRENDS A NAGER »**

M. PRACA informe le Conseil Municipal que l'association de l'AquaClub Le Pecq-Marly sollicite une subvention de la part de la ville.

Cette demande se justifie par la participation de l'association à l'opération « Aisance aquatique/J'apprends à nager » pour l'été 2023. L'enjeu de cette opération nationale est d'offrir aux enfants le bagage essentiel qui leur permet de pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité.

L'association AquaClub Le Pecq-Marly souhaite participer à l'opération « Aisance aquatique/J'apprends à nager » pour l'été 2023 en proposant des sessions du lundi 10 juillet au vendredi 21 juillet 2023 à la piscine municipale du Pecq.

Le principe de l'opération est de proposer un programme d'apprentissage de la natation pendant les vacances d'été tenant compte des éléments suivants :

- Le public ciblé est les enfants de 4 à 12 ans et ne sachant pas nager,
- Un stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants,
- Les groupes sont constitués :
 - « Aisance aquatique » (4 à 6 ans) maximum 10 enfants par groupe,
 - « J'apprends à nager » (6 à 12 ans) maximum 12 enfants par groupe,
- Les séances de natation sont dispensées par un professionnel,
- Les cours sont gratuits (sur inscription et dans la limite des places disponibles),
- A la fin du stage d'apprentissage, les enfants ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test de l'Aisance aquatique et du Sauv'nage.

Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations en difficultés sociales. L'objectif est donc qu'aucune participation ne soit demandée aux familles.

Aussi, l'AquaClub Le Pecq-Marly sollicite une subvention à hauteur du montant des licences « Aisance aquatique/J'apprends à nager » soit un montant global de 780 € maximum (15 € x 52 enfants), afin de ne pas faire payer la licence par les familles.

M. PRACA propose au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention correspondant au montant des licences « Aisance aquatique/J'apprends à nager » des enfants alpicois participant à l'opération. Le montant de cette subvention sera ajusté au nombre d'enfants alpicois inscrits.

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 19 juin 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

DÉCIDE de verser à l'association l'AquaClub Le Pecq-Marly, qui organise l'opération « Aisance aquatique/J'apprends à nager » pendant l'été 2023, une subvention de 15 € par enfant alpicois inscrit, pour un nombre maximum de 52 enfants, correspondant au montant des licences « Aisance aquatique/J'apprends à nager » saison 2023.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke that curves upwards at the end.

Laurence BERNARD



Accusé de réception en préfecture
078-217604814-20230629-23-5-8-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023